

# X. Y. ZEP

## BULLETIN DU CENTRE ALAIN SAVARY

juin 2001 (4 NUMÉROS PAR AN)

# n° 11

### SOMMAIRE

#### Éditorial

#### Zoom

RÉSEAU D'ÉCOLES : impulser  
ET SOUTENIR LE TRAVAIL EN ÉQUIPES  
DANS LES ÉCOLES

#### Ressources

« PROFESSION BANLIEUE »

#### Boussole

LA RÉNOVATION DE LA  
FORMATION DES MAÎTRES

#### BRÈVES

DERNIÈRES publications

Colloques

#### Dossier

Apprends-moi à  
comprendre tout seul

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain sera le vingtième anniversaire de la publication de la toute première circulaire instituant la politique des zones d'éducation prioritaires, dont les principes d'organisation et de fonctionnement seront précisés par une circulaire ultérieure publiée en décembre 1981. Au terme de ces vingt ans, ce sont les interrogations qui dominent : sur le sens d'une politique étendue, à chaque relance, à un nombre toujours plus grand d'élèves et d'établissements ; sur la possibilité, pour l'École et ses professionnels, de gagner la course de vitesse engagée contre la paupérisation et la dégradation des conditions de vie et du rapport au travail et à l'étude qui affectent nombre de quartiers urbains et de zones rurales ou « rurbaines » ; sur la pertinence et l'efficacité différentielle des projets et actions engagées et des pratiques mises en œuvre, au regard des objectifs affichés de lutte contre l'échec et les inégalités scolaires ; sur les conditions de pérennisation, de formalisation et de promotion des expériences et des dynamiques les plus prometteuses ; sur les modes de pilotage et d'évaluation les plus à même de promouvoir et de réguler efficacement le nécessaire travail collectif de tous les protagonistes de cette politique...

Les travaux de recherche ont vocation à nourrir ce travail collectif, mais l'expérience montre que cela n'est pas simple, et les chercheurs se voient souvent reprocher d'être plus prompts et plus habiles à mettre en lumière les risques de dérive, les effets indésirables ou décevants des actions et projets, au risque de « désenchanter » ceux qui les réalisent, qu'à donner à voir des réussites avérées et à formuler des propositions d'action. La recherche dont Sylvie Cèbe rend compte dans le Dossier de ce numéro n'encourt pas ce reproche. Elle nous donne en effet à voir un travail mené dans des grandes sections de maternelle situées en ZEP, et visant à améliorer le fonctionnement cognitif des élèves, travail dont les effets positifs ont pu être mesurés sur les performances ultérieures des élèves concernés, du CP à la fin du CE2. Une telle recherche, portant sur un niveau d'enseignement peu exploré par les chercheurs, est riche d'enseignements pour les enseignants, même si elle va pour une part à l'encontre des conceptions et des pratiques pédagogiques les plus courantes : elle montre qu'il est possible, en sollicitant l'activité des élèves et en attirant leur attention sur la compréhension des procédures qu'ils mettent en œuvre plutôt que sur leur réalisation, de faciliter l'acquisition de postures et de capacités qui permettent l'autorégulation, et donc l'amélioration de leur fonctionnement cognitif.

On mesure combien la formation des enseignants, initiale et continue, ne peut que gagner à prendre appui sur ce type de recherches, non seulement pour leurs résultats mais pour leurs problématiques et leurs démarches. Formation professionnelle des enseignants et accompagnement de l'entrée dans le métier ont tout récemment fait l'objet de décisions ministérielles qui sont présentées dans la rubrique Boussole, dont la longueur inhabituelle nous a contraints à supprimer, pour ce numéro, la rubrique Recherche que nos lecteurs retrouveront dès notre prochaine livraison. L'actualité réglementaire comporte également la mise en place à la rentrée 2001 d'un dispositif expérimental visant à accroître la stabilité des équipes éducatives dans 100 collèges « difficiles » d'Ile-de-France, et à faciliter l'entrée dans le métier pour ceux qui y débute leur carrière. Ce dispositif, dit « Postes à exigences particulières » de type 4 (PEP 4), et qui a déjà suscité d'importantes réserves syndicales, accorde des avantages en termes de progression de carrière et de mutation aux enseignants s'engageant à exercer 4 ou 5 ans dans ces collèges. S'il est difficile de savoir quels en seront les effets sur la stabilité des enseignants et des équipes, on peut espérer que les mesures annoncées sur l'amélioration – matérielle et institutionnelle – de l'entrée dans le métier préfigurent des dispositions plus générales à venir pour tous les enseignants débutants, et sur lesquelles nous serons très certainement amenés à revenir.

Jean-Yves ROCHEX, Université Paris VIII